

Plum

De: colbiodiv ol <colbiodivol@gmail.com>
Envoyé: jeudi 11 novembre 2021 21:43
À: Plum
Objet: enquête PLUM – A l'attention du président de la commission d'enquête
Pièces jointes: Observations complémentaires ColBiodiv.docx

Monsieur le président de la Commission d'enquête,

Veillez trouver ci-joint une nouvelle contribution du Collectif Biodiversité à Olivet sur le projet de PLUM.
Nous espérons que cette contribution retiendra toute votre attention.
Cordialement

Le Collectif Biodiversité à Olivet

Observations/remarques du Collectif Biodiversité à Olivet sur le PLUM Orléans

11/11/2021

Le Collectif Biodiversité à Olivet a poursuivi son analyse du dossier du PLUM, depuis sa contribution du 23/10, et porte donc à la connaissance de la Commission d'enquête les observations complémentaires suivantes :

- Trame noire

Nous demandons l'ajout d'une trame noire pour diminuer l'effet nocif de l'éclairage public et privé sur la faune nocturne (insectes, chauves-souris, rapaces nocturnes). En effet, la biodiversité fonctionne en grande partie la nuit (28 % des vertébrés et 65 % des invertébrés sont nocturnes, partiellement ou totalement). La pollution lumineuse a donc un impact néfaste sur la biodiversité en général.

De nombreuses communes françaises ont mis en place des mesures d'extinction ou de diminution de l'éclairage public nocturne (exemple de Strasbourg où la métropole cherche à limiter son empreinte lumineuse – Le Monde article du 21 septembre 2021). Il nous paraît important que la Métropole d'Orléans engage également des actions dans ce domaine.

- Energies renouvelables

Le développement des ENR ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité.

Pour l'énergie photovoltaïque, il faudrait prévoir son installation en toiture, sauf cas particulier étudié et argumenté, pour toutes les opérations immobilières et industrielles.

-OAP de la Vanoise à Olivet

Compte tenu de l'intérêt écologique de cette zone, classée en grande partie en réservoirs de biodiversité, nous demandons de compléter le règlement de l'OAP par une obligation de prévoir la réalisation d'abris pour la faune locale (oiseaux et chauve souris notamment) dans les constructions neuves.

Afin de limiter les effets du réchauffement climatique, il nous paraît nécessaire de renforcer les espaces naturels boisés existants (en particulier ceux de l'OAP de la Vanoise).

- Programme de suivi écologique et paysager

Il nous semble que le programme de suivi écologique et paysager manque de précision, et qu'il mériterait d'être complété par les points suivants :

- localisation
- description botanique
- intérêt écologique
- état sanitaire
- conseils de gestion.

Le Collectif Biodiversité à Olivet souhaite que ses observations sur le PLUM contribuent à une meilleure prise en compte de la Biodiversité dans ce document de planification, et ainsi participer à une amélioration de la qualité de vie pour la population.